RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis voté en plénière du 12 juin 2019

L'agriculture urbaine

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Si l'agriculture urbaine est loin d'être une pratique récente, elle a connu un fort développement ces dernières années et se décline désormais à travers une grande diversité de pratiques, de lieux et d'objectifs.

Pour une population de plus en plus citadine, les démarches relevant de l'agriculture urbaine sont porteuses de nombreux atouts permettant d'améliorer le bien-être en ville.

Outre leur contribution environnementale avec la végétalisation des villes, leurs bénéfices tant sur le plan social que sur le plan alimentaire, justifient pleinement d'encourager leur développement.

Jardins partagés offrant des espaces d'échange autour d'un projet collectif entre les habitants d'un quartier ; mais aussi, jardins d'insertion ouverts à des publics éloignés de l'emploi ; ou encore jardins thérapeutiques permettant de sortir des personnes de l'isolement lié à une maladie.

Autant de projets qui permettent de retisser ou d'accroître le lien social, en poursuivant le plus souvent un objectif de nature solidaire, sans que cela n'exclue forcément tout enjeu marchand.

La dimension alimentaire des démarches d'agriculture urbaine mérite également d'être soulignée.

Non pas qu'il faille en attendre une solution d'avenir pour nourrir les citadins, mais parce qu'elles ont un rôle pédagogique indéniable pour faire évoluer les pratiques de consommation, et qu'elles sont aussi un vecteur important pour conduire des projets alimentaires territoriaux.

Bon nombre de démarches d'agriculture urbaine permettent en effet aux citadins qui y participent, de découvrir la phase de production, de prendre conscience de la saisonnalité, de l'intérêt de consommer des produits frais et de qualité, et ainsi, d'améliorer leur régime alimentaire.

Plus largement, elles peuvent contribuer à une dynamique territoriale vertueuse autour de la promotion des productions locales et de la relocalisation de l'alimentation.

À condition toutefois de s'inscrire en complémentarité des autres acteurs concernés : collectivités, fermes périurbaines et rurales, mais aussi artisans et commerçants alimentaires de détail qui interviennent sur la transformation et la vente et pour lesquels la valorisation des produits locaux fait partie intégrante de leurs pratiques professionnelles.

À cet égard, le groupe de l'artisanat salue la préconisation de l'avis, d'encourager le développement des Projets alimentaires territoriaux dont l'enjeu est bien de faire Déclarations des groupes 60 travailler en partenariat l'ensemble des acteurs concourant à l'alimentation du territoire, tout en favorisant les interactions entre le rural et l'urbain.

Il approuve également les propositions d'intégrer le développement de l'agriculture urbaine dans les politiques d'aménagement, d'urbanisme et de planification foncière des villes, en prévoyant des espaces réservés à cette pratique.

Cela implique aussi que les collectivités apportent accompagnement et soutien financier ou technique aux projets porteurs de plus-values pour les habitants, sur le plan social ou environnemental comme pour la structuration d'une dynamique alimentaire locale.

Partageant d'une façon générale l'ambition de l'avis de favoriser l'essor de l'agriculture urbaine, le groupe de l'artisanat l'a voté.